CHU BESANÇON

QUALITÉ 365
FICHE N°7 b

GESTION DU RISQUE INFECTIEUX

Les précautions complémentaires

Certains agents infectieux, en raison de leur mode de transmission, de leur résistance dans l'environnement ou de leur résistance aux antibiotiques nécessitent l'ajout de précautions complémentaires aux précautions standard.

Objectif ?

Lutter contre la diffusion de micro-organismes dont le mode de transmission se fait par le contact ou par voie respiratoire (incluant les gouttelettes et les aérosols).

Quand et par qui ?

Les précautions complémentaires sont instaurées suite à une alerte du laboratoire ou en cas de forte suspicion clinique. La mise place et la levée de précautions complémentaires nécessitent une prescription médicale.

Comment ?

Différents types de précautions complémentaires peuvent être prescrits selon le type d'agent infectieux et le mode de transmission. Il peut s'agir de précautions contact à adapter à l'agent pathogène (BMR, BHRe, *Clostridium difficile*, gale), précautions gouttelettes (grippe, coqueluche, oreillons, rubéole), précautions air (tuberculose…).

Zoom sur les précautions complémentaires

Précautions contact BMR[1]



- Port d'un tablier plastique pour les soins
- Chambre individuelle

Précautions contact renforcées BHRe[2]



- Port d'une surblouse à manches longues
- Chambre individuelle

Précautions contact gale



- Port d'une surblouse à manches longues
- Port de gants
- Chambre individuelle

Précautions contact *Clostridium difficile*



- Port d'une surblouse à manches longues
- Port de gants
- Chambre individuelle
- Entretien de l'environnement à l'aide d'OxyFloor ou d'eau de javel

Précautions gouttelettes



- Port du masque chirurgical par le patient et les personnes en contact
- Port d'un masque FFP2 par le professionnel en cas de soin à risque d'aérosolisation
- Chambre individuelle

Précautions air



- Port d'un masque FFP2 pour les personnes en contact et/ou entrant dans la chambre
- Port d'un masque chirurgical par le patient
- Chambre individuelle impérative, porte fermée

[1] BMR : bactérie multirésistante – [2] BHRe : bactérie hautement résistante émergente

L'information du patient, ou à défaut de ses proches, concernant la mise en place de précautions complémentaires est obligatoire et doit être tracée dans le dossier médical.

Pour aller plus loin

- Consultez sur l'intranet le classeur virtuel de l'hygiène hospitalière, protocoles / précautions complémentaires